

Point 19 : Appel à Manifestation d'Intérêt «Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'Abord » - Convention Nantes Métropole/Etat

Intervention : Marie-Annick BENATRE (NANTES)

Madame la présidente, chers collègues,

En septembre 2017, Emmanuel MACRON présentait son programme pour faire sortir les personnes de la rue. Pour les associations, les acteurs de terrain et les personnes concernées, la traduction de ce programme sur le terrain est attendue.

Un peu plus d'un an après le lancement du plan « logement d'abord », le nouvel environnement économique des villes, des bailleurs sociaux et des associations imposé par les différentes décisions gouvernementales risque d'impacter fortement ce programme. Affaiblis économiquement et jetés dans l'instabilité par les décisions du gouvernement, bailleurs sociaux et associations risquent de ne pas pouvoir répondre à la demande.

Sur le principe, pourtant, tout le monde est d'accord. **Le « changement de philosophie » proposé, qui consiste à remplacer un hébergement d'urgence coûteux et pas toujours propice à la réinsertion par « un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté » est salué par de nombreux acteurs.**

Mais, les éléments de cette ambition ne semblent pas réunis. Et cela nous inquiète.

Le plan prévoyait la mise à disposition sur 5 ans de 10000 places en pension de famille et de 40000 en intermédiation locative dans le parc privé. Seul, le premier de ces objectifs semble en passe d'être atteint.

Mais, c'est surtout l'axe principal du projet, la construction de 40000 logements très sociaux par an, qui suscite des inquiétudes. **Le manque de logements abordables et la tension importante sur le parc social restent le principal frein pour la mise en œuvre de ce droit au logement.**

Quand, j'entends dans cette assemblée, qu'il nous faut construire plus de logements PLS, je me dis qu'ici aussi ce n'est pas gagné ! Nous venons en effet d'approuver le PLH métropolitain et nous sommes toujours à courir derrière les objectifs en termes de logements sociaux fixés par la loi SRU.

Ensuite, l'accompagnement des personnes en difficulté, le temps de la période de transition complexe de la rue au logement, est l'autre point faible du plan gouvernemental. Affiché comme une des cinq priorités du plan, il n'a pas été budgétisé. Les associations travaillant dans l'insertion,

qui ont l'expérience de l'accompagnement, ont, elles, vu leurs budgets diminuer du fait de la suppression des emplois aidés, mais aussi de la réduction des budgets des Centres d'Hébergements et de Réinsertion, les CHRS.

Il reste que la convention de Nantes Métropole avec l'Etat que nous devons approuver répond à des enjeux de cohésion sociale sur notre territoire, à des besoins toujours grandissants et surtout à un droit fondamental qu'est le droit au logement.

Le flux des ménages DALO en attente d'un logement continue d'augmenter dans notre département et le plan Logement d'abord va induire un nouveau flux de demandeurs. L'évolution constatée des recours logement entre 2016 et 2017 est de +14% et celle des recours hébergement de plus de 48% ; et cela ne fait qu'augmenter en 2018.

Le profil des requérants évolue lui aussi avec toujours plus de précarité, des réfugiés de plus en plus nombreux, un public beaucoup plus jeune – la moitié a moins de 40 ans et majoritairement des personnes seules ou familles mono-parentales.

Le SAMU social lors de leur maraude fait le même constat : des situations sanitaires de plus en plus lourdes, des situations de plus en plus précaires, de plus en plus jeunes ainsi que des personnes âgées ou de personnes mises à pied des établissements. Ces profils sont des données importantes pour définir nos actions partenariales.

L'autre aspect visé dans ce plan est le maintien dans le logement des personnes en difficulté. Je veux parler des expulsions locatives.

Vous le savez les élu-e-s communistes sont favorables à des arrêtées anti-expulsion locative pour raisons économiques. A quelques semaines avant la trêve hivernale, les demandes d'expulsion des bailleurs s'accroissent toujours. La première action urgente après ce vote est de notre point de vue de mettre en mouvement tous les acteurs pour être réellement dans la prévention des expulsions.

Une autre dimension importante de ce plan est le maintien ou l'accès à un logement des personnes fragilisées psychologiquement ou malade. Nous savons combien ces situations peuvent être perturbantes, inquiétantes, anxiogènes, complexes pour ces personnes ou leur environnement. Le aller vers par tous les acteurs doit être privilégié. Pour cela, bien évidemment, des moyens doivent être alloués pour ce faire.

Des actions sont déjà identifiées dans le plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées, la conférence intercommunale, le SIAO : il est primordiale de croiser ces actions et de fixer un seul pilote pour les mener.

Enfin, la mobilisation du parc privé à vocation sociale devra être mobilisée si l'on veut être à la hauteur de ce plan.

Je vous remercie de votre attention.